

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Échiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

**OBJET : Cession du local professionnel sis 255 Grand'Rue à Échiré -
Modification de la désignation du notaire de l'acquéreur**

Le Maire rappelle.

Par délibération en date du 8 septembre 2023, le conseil municipal a :

- autorisé la cession à Madame Eloïse MARCHESSEAU d'une partie de la parcelle communale bâtie sise au 255 Grand'Rue à Échiré (volume 3), cadastrée section AI n°379p d'une superficie de 56 m², pour le prix de 44 800 € HT ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette cession et de l'acte authentique de vente rédigé par Me Edouard MARTIN notaire commun aux deux parties, sis au 27 place de l'Eglise à ÉCHIRÉ (79410).

Vu le retour de Madame Eloïse MARCHESSEAU informant la commune de sa décision de changer de notaire pour cette opération.

Après échanges et accords des parties sur cette modification,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- de modifier la désignation du notaire de l'acquéreur, telle qu'indiquée dans la délibération du 8 septembre 2023 ;
- de décider de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette cession ainsi que l'acte authentique de vente ;
- de confirmer que Me Edouard MARTIN, domicilié au 27 place de l'Eglise à ÉCHIRÉ (79410), est le notaire de la commune d'Échiré, et que Me Raphaël FRAYSSE, sis au 39 avenue de Niort à CELLES-SUR-BELLE (79370), est le notaire de l'acquéreur ;
- d'acter que les autres décisions de la délibération du 8 septembre 2023 restent inchangées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2023



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023